**Information sur le don de lait**

Le lait maternel est **irremplaçable et vital pour les nouveau-nés hospitalisés**, notamment les enfants qui naissent avant 32 semaines d’aménorrhée (début du 8eme mois de grossesse) et/ou avec un poids inférieur à 1500g. Ces enfants, appelés « grands prématurés », sont particulièrement vulnérables et exposés à des complications digestives, infectieuses, neurologiques, respiratoires et ophtalmologiques. La nutrition de ces enfants par du lait maternel permet de réduire le risque de survenue des complications liées à la prématurité. **Les bénéfices du lait maternel pour la santé et le développement de ces enfants ont été démontrés.**

Conformément aux recommandations internationales les plus récentes, l'utilisation du lait de la propre mère doit être privilégiée. Cependant, **certaines mères ne peuvent pas couvrir les besoins de leur(s) enfant(s**) **et il est alors recommandé d’utiliser du lait de donneuse.** Ce lait est fourni par un des lactariums qui collectent le lait issu du don anonyme sur le territoire français. Ces lactariums assurent la collecte, la pasteurisation, le contrôle de la qualité microbiologique et la distribution du lait de don pour les **10 000 enfants grands prématurés** pris en charge dans les unités de néonatalogie sur tout le territoire, y compris outre-mer. L’utilisation du lait de donneuse doit être proposé aux enfants grands prématurés **au moins jusqu'à ce qu’ils atteignent un âge gestationnel de 34 semaines d’aménorrhée ou un poids de 1800 g**, à partir desquels le risque de complications liées à la grande prématurité est moindre. Les lactariums ont donc besoin de toutes les mères allaitantes motivées pour donner de leur lait en surplus.

Au-delà des missions de collecte, traitement et distribution du lait de don, les autres missions des lactariums sont **de soutenir l’allaitement des mères de nouveau-nés hospitalisés** et d'assurer la **promotion de l’allaitement et du don de lait**. Le soutien à l’allaitement passe par la formation des professionnels aux spécificités de l’allaitement des enfants hospitalisés. La promotion du don de lait passe par l’information des mères qui allaitent et de tous les professionnels de santé concernant les modalités du don de lait, et les importants bénéfices du lait maternel pour la santé des nouveau-nés hospitalisés. En effet, actuellement le don de lait maternel et ses bénéfices restent encore trop peu connus, **et le nombre de donneuses reste insuffisant pour assurer la couverture permanente des besoins en lait de don des nouveau-nés hospitalisés**. Considérant qu’environ la moitié des enfants grands prématurés ont besoin de lait de don durant leur séjour et que ces enfants consomment en moyenne 18 litres de lait durant leur séjour hospitalier, il faudrait fournir environ 90 000 litres de lait de don par an. Les lactariums en délivrent environ 55 000 litres par an actuellement.

Cette situation est due principalement à un **nombre insuffisant de donneuses**:

D’une part en raison d’un taux d’allaitement faible et d’une durée d’allaitement courte dans la population française. En effet si environ 70% des mères souhaitent allaiter quand elles séjournent en maternité, seulement 34% effectuent encore un allaitement exclusif 2 mois après la naissance (enquête périnatale 2021). Or ce sont principalement ces mères qui peuvent devenir donneuses si elles le souhaitent. Les taux d’allaitement sont inférieurs à ceux rapportés dans d’autres pays (enquête Europeristat 2016). La courte durée du congé maternité en France contribue à la brièveté de

l’allaitement, alors même que la recommandation de l’OMS est d’allaiter jusqu’à 6 mois. **Plus le nombre de mères qui allaitent est important et plus elles allaitent longtemps dans la population générale, plus il y a de donneuses potentielles**. Une politique nationale forte d’information et de soutien des mères qui allaitent ou souhaitent allaiter est indispensable pour augmenter le nombre de donneuses. Il faut impérativement l’associer à une **information large concernant le don de lait.**

D’autre part en raison d’un manque d’information des mères concernant le don de lait. D’abord parce qu’il n’existe que peu d’outils de dimension nationale pour diffuser l’information. L’association des lactariums de France a développé un **site internet** (<https://association-des-lactariums-de-france.fr/>), une page **instagram** (adlf\_lactariumsdefrance), mais il n’y a pas encore de campagne nationale, ni d’information largement disponible en maternité ou dans les documents remis aux mères pendant le suivi de grossesse, et après l‘accouchement. De plus les professionnels de santé (infirmières en néonatologie, sages-femmes en maternité, médecins pédiatres et obstétriciens) sont insuffisamment nombreux à être formés au soutien de l’allaitement du prématuré et disposent de trop peu de temps dédié pour cette activité. Pourtant, c’est indispensable pour dispenser l’information sur le don de lait et combattre les nombreuses idées reçues: "c’est compliqué", "tirer son lait ça fait mal", "il faut se déplacer", "je vais devoir acheter un tire lait", " il faut que je donne beaucoup", "mon bébé aura moins de lait", etc.

L‘engagement dans le don de lait est un **geste généreux et altruiste**, il est effectué par des mères informées de l’impact très positif de leur lait sur la santé des enfants qui le reçoivent. Si une quantité de lait de 160 ml de lait par jour permet de couvrir la ration journalière d'un enfant prématuré de 1000g, **ces enfants ont des besoins importants et prolongés (plusieurs semaines ou mois) en lait de don**. Il est donc souhaitable que les donneuses soient assez nombreuses et puissent fournir une quantité significative de lait. Le site internet de l'association des lactariums de France (ADLF) fournit les informations sur le don de lait aux mères et aux professionnels. Pour se lancer dans le don de lait, il faut respecter certains critères (pas de consommation de tabac, éviter certains médicaments, ne jamais avoir été transfusée, disposer d’un congélateur pour pouvoir stocker le lait entre chaque passage des collecteurs/collectrices). La mère qui souhaite donner son lait contacte ensuite le lactarium le plus proche de son lieu de domicile (coordonnées : <https://association-des-lactariums-de-france.fr/>). Le lactarium effectuera un entretien afin de confirmer la possibilité de donner son lait. Si tel est le cas, le lactarium fournira tout le matériel nécessaire pour tirer le lait, expliquera les règles d’hygiène des mains, des seins et du matériel à respecter pour le recueil du lait et viendra récupérer le lait chez la donneuse sur RDV

Les lactariums ont besoin que les mères allaitantes se mobilisent avec eux pour fournir aux nouveau-nés hospitalisés les plus vulnérables, du lait de don, qui les protègera de certaines complications et soutiendra leur développement à long terme.

**Les bébés prématurés ne peuvent être alimentés qu’avec du lait maternel et parfois il est difficile pour leurs mamans d’en fournir, c’est pourquoi le don de lait maternel est vital !**